

Mairie d'Anvin
258 rue d'Hesdin 62134 ANVIN
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2015

Réunion du 20 janvier à 20 heures en suite des convocations en date du 14 janvier. Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Philippe OBOEUF, absent.

Mr REIGNOUX F a donné procuration à Mr VANNEUVILLE P.

Mr MERLIN D a donné procuration à Mr OLIVIER A.

Mme DELALEAU C a donné procuration à Mme NIVEL D.

Dès le début de la séance, Mr le Maire demande au conseil d'accepter un ajout à l'ordre du jour : délibération sur l'éolien. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

-arbre de Noël, colis des aînés, réception des personnels : Des réactions entendues : « le colis n'a pas été très raffiné, les couples souhaiteraient un seul colis ».

-commission carte communale : Mr le Maire présente le document de travail élaboré en commission et avec Urbycom. Il y a eu quelques oublis ; ce document va être ensuite examiné par les différentes instances.

-cérémonie des vœux : pas de retour particulier si ce n'est la position des tables au moment du vin d'honneur.

-vieux tracteur : reprise possible par Willemand pour 800 €. Questions : que doit-on en faire ? doit-on en racheter un d'occasion ? doit-on acheter un 2^{ème} fourgon ? etc.. Mr le Maire propose de rencontrer le commercial avec Mrs Petit et Leclercq qui se portent volontaires et en liaison avec le personnel masculin.

-parking mairie, école : les parents d'élèves ont sollicité Mr le Maire afin de pouvoir de nouveau fermer le parking aux heures de sortie à charge pour eux de se débrouiller.

-50 000 litres environ : c'est le nombre de litres d'eau retirés devant le 1680 le vendredi écoulé. Il va falloir trouver une solution au problème en associant les riverains concernés et la collectivité.

DELIBERATION SUR L'EOLIEN :

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'intervention de la société ENERTRAG, dûment habilitée par la communauté de communes « les Vertes Collines du Saint-Polois » qui envisage d'implanter, sur le territoire de la commune, un parc éolien.

Il donne ensuite lecture d'un courrier de Mr le Maire de Boyaval l'informant de ses craintes. Il précise qu'il sollicitera un vote à bulletin secret puis invite chaque membre du conseil à s'exprimer. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents ou représentés (11 voix pour, 2 contre et 1 blanc), décide : d'accepter le projet présentée par la société ENERTRAG.

d'autoriser la société ENERTRAG à déposer toutes demandes et autorisations.

d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires ou utiles pour le développement, la construction et l'exploitation de ce projet.

COMMISSION SALLE DES FETES :

-la commission salle des fêtes s'est réunie dernièrement afin de modifier le contrat de location, le règlement, la feuille d'état des lieux et de réservation. Mr le Maire propose ensuite des tarifs simplifiés :

	ANVIN	EXTERIEUR
Formule tout compris	150 €	250 €

Pour les manifestations des associations : gratuité totale pour fêtes communales, culturelles, sociales ou sans recettes. 150 € dans les autres cas.

Démonstration, vente	40 €	40 €
Forfait nettoyage	60 €	
Bris de vaisselle	2,50 €	

Le conseil accepte à l'unanimité ces tarifs pour une application au 1^{er} février 2015.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2015 :

-3 subventions à accepter : 19800,80 € (Leader, un peu plus que prévu), 72714 € (Région, 50% ont déjà été versés) 22 500 € (Conseil Général).

-pour 2015 : il faut déjà financer ce qui a été engagé dans le marché de 2014 soit environ 120 000 €. L'excédent reporté sera en baisse avec les travaux effectués. Le FCTVA sera plus élevé en 2015. Un emprunt s'est terminé en 2014 pour un montant annuel de 4251,92€.

Mr le Maire souhaite cependant faire de la sécurité de la salle des fêtes une priorité de 2015. Concernant le chantier autour de la mairie, il faudra faire établir tôt des devis afin de déposer les dossiers de subventions dans les délais pour des travaux en 2016.

RECENSEMENT :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune fait partie de la vague de recensement 2015. Par arrêtés du 21 janvier 2015, Mme POMART Christelle et Mme ROUSSELLE Dolorès ont été nommées agents recenseurs de la commune et Mlle BOUCHARD Nathalie coordonnatrice communale. Il y a lieu de fixer la rémunération de ces agents. La dotation de l'INSEE étant de 1735€, Mr le Maire propose une répartition entre les agents recenseurs et le coordonnateur communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents (14 voix pour) :

- décide d'allouer à Mme POMART Christelle et Mme ROUSSELLE Dolorès, 800€ brut par personne.
- décide d'allouer à Mlle BOUCHARD Nathalie, 135€ brut.

CALENDRIER :

31 janvier : soirée diplômés école de musique HEUCHIN

07 février : soirée Carnaval RPI

14 février : repas Club de l'amitié

16 février : rencontre avec les commerçants et artisans à 20h à la Salle des fêtes.

17 février : commission environnement, patrimoine et éducation de 19h à 22h.

22 et 29 mars : élections départementales

QUESTIONS DIVERSES :

-feux clignotants remplacés, celui chez Briois n'est pas relié à l'électricité.

-le marchand de pizzas a-t-il toutes les autorisations, il se positionne à cheval entre domaine public et privé.

-sens interdit rue Podevin : il manque un panneau.

-le stationnement devant la friterie Willy est gênant pour le croisement rue du Marais/rue de Fruges.

-fuite salle des fêtes : la tôle a été réparée.

-éolienne de moins de 20 m de haut : pas d'autorisation requise.

PROCHAIN CONSEIL :

Mercredi 18 mars